



**COMMUNE DE SAINT-BAUZILE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL N° 1**

Séance du mardi 23 janvier 2024

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Procuration
Michel HEYRAUD			X	Bernard ROSSETTI
Jean-Paul AUGIER	X			
David BOULLANGER	X			
Maxime CARTE	X			
Jérôme GRIMAUD	X			
Elodie KOPEC	X			
Karinne NEGRE			X	
Marie-Pierre REYNIER	X			
Bernard ROSSETTI	X			
Laetitia TAMBAU	X			
Nicolas ZANANDREIS			X	

Secrétaire de séance : Jérôme GRIMAUD

Monsieur Bernard ROSSETTI, adjoint et suppléant en l'absence du maire et ainsi Président du Conseil Municipal, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire au sein du Conseil Municipal. Jérôme GRIMAUD s'est désigné pour remplir cette fonction.

Lecture du dernier procès-verbal (11 décembre 2023) et approbation à l'unanimité des votants.

A l'ordre du Jour :

**1 - VIREMENT DE CREDITS SUR LE BUDGET PRINCIPAL - SECTION
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Suite à la délibération 2022-019 relative au passage à la nomenclature M57 et dont l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles au chapitre sauf personnel, et que ce procédé de fongibilité des crédits n'a pas été utilisé sur l'exercice 2023, Monsieur ROSSETTI, adjoint et suppléant au maire empêché, annonce que les 600 euros de caution donnés par l'ancienne gérante du bar-restaurant, ont été remboursés par les mouvements de crédits suivants le 15/12/2023 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/ article/désignation	Dépenses €	Dépenses €
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 203- Frais d'études, de recherche	- 600	
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES 165- Dépôts et cautionnement		+ 600
Total	- 600	+ 600

2 - 2024-001 : DELIBERATION SUR LA REVISION ANNUELLE DU LOYER LIEE A L'AUGMENTATION DE L'INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (« IRL ») DU LOGEMENT COMMUNAL

Dans le cadre de la révision annuelle de loyer liée à l'augmentation de l'IRL, Monsieur ROSSETTI, adjoint et suppléant au maire empêché, explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter le loyer du logement communal sis 17 route des Lucanes, Le Village, à sa date anniversaire le 23 mars 2024.

Suite à l'IRL du 4^{ème} trimestre 2023 publié par l'INSEE le 12/01/2024, le montant du loyer mensuel de 375 euros est augmenté de 13,11 euros à compter du 1^{er} avril 2024 et s'élèvera donc à 388,11 euros :

Trimestre de référence	IRL	Date de publication
4^{ème} trimestre 2022	137,26	13/01/2023
4^{ème} trimestre 2023	142,06	12/01/2024
Augmentation		13,11 €
Montant du loyer au 01/04/2024		388,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

9 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Voix ABSTENTION

APPROUVE l'augmentation du loyer mensuel s'élevant à 388,11 euros en fonction de l'IRL applicable.

CHARGE l'adjoint suppléant au maire empêché d'envoyer un courrier d'information aux locataires et afin qu'ils puissent organiser le nouveau prélèvement bancaire.

3- FESTIVITES

3.1 COLIS DE NOEL : SAMEDI 16 DECEMBRE à 10 H – BILAN

Bilan général positif de l'évènement ; la majorité des seniors de la commune a assisté au café d'accueil et à la remise des colis de Noël, dans une ambiance sympathique.

Les membres du Conseil Municipal soulèvent des interrogations quant à l'établissement de la liste des seniors : mise à jour chaque année, celle-ci prend en compte l'âge des personnes (70 ans) et leur inscription sur les listes électorales.

Monsieur ROSSETTI suggère que ce sujet soit abordé dans une prochaine réunion du Comité d'Action Sociale.

3.2 REPAS DES AINES : DIMANCHE 14 JANVIER 2024 à 12 H – BILAN

Le Conseil Municipal est globalement satisfait de la prestation de services du traiteur et a particulièrement apprécié l'animation musicale de Monsieur Romain CHAUSSIGNAND, agent technique de la commune.

Madame Marie-Pierre REYNIER, conseillère municipale, suggère l'organisation de la fête de la musique sur le village ; thème qui sera à approfondir dans une prochaine séance.

3.3 PROJETS D'EXPOSITION DE PEINTURE (bibliothèque) et VERNISSAGE (bar communal)

Le Conseil Municipal est enthousiaste quant aux projets proposés par Monsieur le Maire à l'artiste de Saint-Bauzile, Monika RIETHMUELLER.

Les membres du Conseil Municipal suggèrent l'organisation de l'évènement pendant la fête des Préalables, organisée par Alba-la-Romaine, au mois de juin.

4- AUTRES SUJETS

4.1 NOUVEL ADRESSAGE

Le nouvel adressage est en cours avec la pose des panneaux, la distribution des courriers et certificats d'adressage ; et devrait aboutir en fin de semaine.

4.2 CHAUFFAGE ECOLE

Comme discuté lors du précédent Conseil Municipal, le remplacement du chauffage de l'école par la pose d'une pompe à chaleur est prévu cette année, ainsi que la réfection et l'isolation du toit.

Des devis ont été reçus et seront pris en compte lors de l'établissement du budget primitif.

Des demandes de subventions seront également établies.

4.3 NOUVELLES DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS POUR 2024

CAPER - en attente du bilan
ADMR Eyrieux-Ouvèze
AFSEP

Le Conseil Municipal prend en compte les nouvelles demandes et le sujet sera abordé lors d'une prochaine séance avant le vote du budget primitif.

4.4 DISSOLUTION « ECOLE 89 »

Suite à la délibération du 11/12/2023 lors d'une assemblée générale extraordinaire ci-jointe, l'association « Ecole 89 » a été dissoute et le compte bancaire clôturé.

4.5 SUBVENTION DETR 2023

La subvention de l'Etat, DETR 2023 pour la mise aux normes du bar-restaurant d'un montant de 5 610 euros a été reçue le 19/12/2023 et est affectée sur l'exercice 2024.

4.6 ELECTIONS EUROPEENNES – DIMANCHE 9 JUIN 2024

Les élections européennes se font sur la base de la liste électorale dite complémentaire, puisque les ressortissants européens peuvent voter.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est le mercredi 1^{er} mai 2024 en ligne et le vendredi 3 mai 2024 en mairie.

Un décret paru fin décembre 2023 acte un certain nombre de nouveautés telles que l'entière dématérialisation des procurations sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/> L'étape de vérification au commissariat ou en gendarmerie n'est plus impérative, comme en 2021, dès lors qu'un justificatif d'identité en ligne est fiable et certifié.

4.7 REMPLACEMENT DEPART RETRAITE MARC FLORENTIN

L'offre du poste de Monsieur Marc FLORENTIN, responsable du service technique à temps complet et en retraite à partir du 01 juin 2024, sera publiée par la secrétaire de mairie dès la fin janvier.

4.8 PERMIS D'EXPLOITATION DU BAR RESTAURANT DU VILLAGE

Monsieur Romain CHAUSSIGNAND, agent technique, participera à la formation d'exploitant de bar avant le mois de mai ; dates à définir.

4.9 TRAVAUX

Monsieur ROSSETTI annonce les travaux prévus et à budgétiser pour le budget primitif : la réfection du toit de l'école, l'isolation des combles de l'école, la pose d'une pompe à chaleur à l'école ainsi que la mise aux normes pour augmenter la capacité d'accueil des scolaires de la bibliothèque.

4.10 PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Mardi 27 février 2024 et mardi 26 mars 2024

5- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROSSETTI fait un synopsis des réunions avec ADN (avancement de l'étude de la fibre, travaux achevés vers mi-2025 + 3 mois de mise en place des opérateurs, 1 Giga de débit) et CHEMVIRON (reboisement avec écoles, projet réserve d'eau à nouveau d'actualité au 1^{er} semestre 2024, nouveaux barnums commandés après dégâts sur petits barnums prêtés).

Pour information : réunion Commission des déchets le 04/03/2024 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Bernard ROSSETTI clôture la séance.

Séance levée à 21h55.



Pour le Maire empêché
Bernard ROSSETTI
Adjoint au Maire

Le Secrétaire de séance
Jérôme GRIMAUD